

# Pass sanitaires suspendus dans les centres commerciaux : l'Etat va faire appel

Yvelines, Haut-Rhin et Essonne : plusieurs tribunaux administratifs ont suspendu le pass mais le gouvernement a «décidé de faire appel», indique Gabriel Attal.



Brétigny-sur-Orge (Essonne), samedi 28 août 2021. Suite à la décision de justice administrative, il n'est désormais plus nécessaire de présenter un pass sanitaire pour entrer dans le centre commercial Maison Neuve. LP/Florian Garcia

Par Le Parisien

Le 29 août 2021 à 13h06, modifié le 29 août 2021 à 13h17

La justice administrative a rendu ces derniers jours plusieurs décisions qui ont suspendu l'obligation de présenter un pass sanitaire dans les grands centres commerciaux de ces départements. La décision est tombée mardi pour les [Yvelines](#), et cette fin de semaine pour le [Haut-Rhin](#) et [l'Essonne](#). « On a décidé de faire appel de ces décisions », a avancé ce dimanche matin le porte-parole du gouvernement sur RTL. « Il est important que le pass sanitaire s'applique dans les lieux pour lesquels il a

été mis en place par le Parlement », a-t-il appuyé.

D'autres juridictions saisies « ont validé le pass sanitaire alors qu'elles avaient été saisies des mêmes motifs », rappelle Gabriel Attal, justifiant la décision du gouvernement de « faire appel ».



« On souhaite que le pass sanitaire continue à être appliqué » dans les grands centres commerciaux, qui sont « des lieux de fort brassage », « où se concentrent beaucoup de personnes », poursuit le porte-parole.

### « Accès aux produits de première nécessité »

Le dernier arrêté retoqué, dans l'Essonne, fait suite à un recours déposé par une habitante de Draveil. [Me Tarek Koraitem](#), qui plaide ce dossier, a défendu que « que l'obligation de présenter un pass sanitaire à l'entrée des centres commerciaux privait une partie de la population d'un accès aux produits de première nécessité », obtenant gain de cause.

[D'autres décisions sont attendues](#) dans les jours à venir : en Ile-de-France notamment,

Les arrêtés préfectoraux du Val d'Oise, du Val de Marne, de la Seine et Marne et de

Les arrêtés préfectoraux du Val-d'Oise, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne et de la [Seine-Saint-Denis](#) sont également attaqués.

---

## Dans la rubrique Société

[Le défi de Mathieu Spannagel : six ans pour un tour d'Alsace à vélo](#)

[Vaccin Moderna : de nouveaux lots suspendus au Japon](#)

Abonnés [Manifestations anti-pass sanitaire : pourquoi la mobilisation s'essouffle-t-elle ?](#)

 [VOIR LES COMMENTAIRES](#)

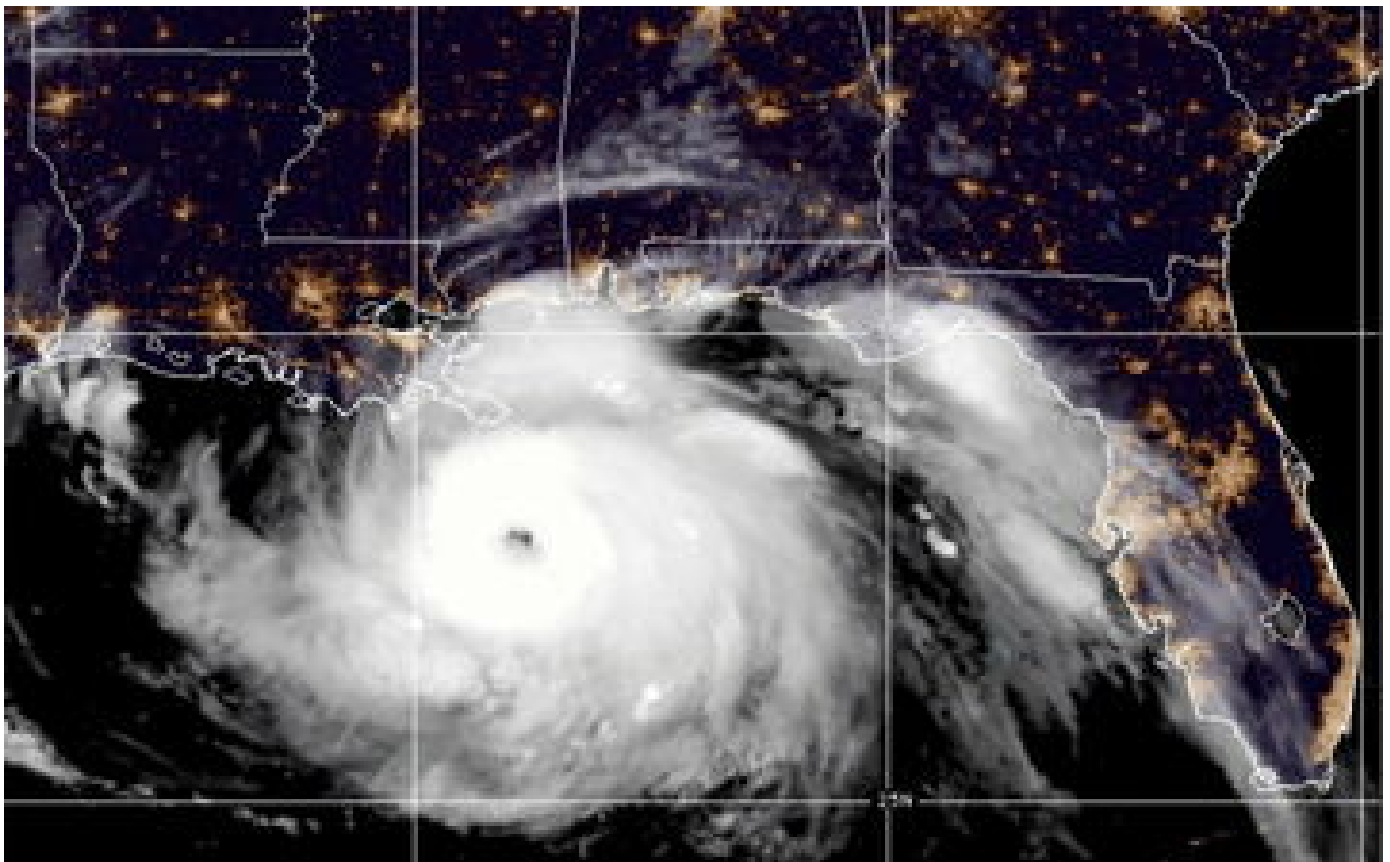
---

## Société

Abonnés [Manifestations anti-pass sanitaire : pourquoi la mobilisation s'essouffle-t-elle ?](#)

[Le défi de Mathieu Spannagel : six ans pour un tour d'Alsace à vélo](#)

[Vaccin Moderna : de nouveaux lots suspendus au Japon](#)



[Ida devient un ouragan «majeur» et fonce sur la Louisiane avec des vents à 240 km/h](#)

